

**Administration Communale
STRASSEN**



SERVICE TECHNIQUE

AVIS

Conformément à l'article 24 (1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le présent résumé de la demande d'autorisation EAU/AUT/19/0218 du 21 mars 2019 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Suebelfeld », est publié et affiché au lieu usuel de la commune du 17 avril 2019 au 02 mai 2019 inclus.

Strassen, le 17 avril 2019
le bourgmestre,

le secrétaire